



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille, le

70 DEC. 2012

BUREAU DES INSTALLATIONS ET DES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS  
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

-----  
Dossier suivi par : M. DOMENECH

☎ 04.84.35.42.74

✉ [vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr)

N°1357-2011 A

### AVIS D'ENQUÊTE

---

### SOCIÉTÉ PACABOIS

---

### Exploitation d'une installation de traitement de bois sur le territoire de la commune de Gémenos

---

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 6 décembre 2012, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société PACABOIS siège social 107 Route des Grands Moulins – 01430 MAILLAT, en vue d'être autorisée à exploiter une installation de traitement de bois au 100 Avenue Roque Forcade – Parc d'activité de Jouques – 13420 Gémenos, à des fins de commercialisation de kits de charpentes complets comprenant la charpente en bois et tous les accessoires qui la compose comme des panneaux de toiture, des tuiles et les divers accessoires de toiture.

Ce dossier contient une étude d'impact que le public peut consulter sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Cette étude a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 10 juillet 2012 qui est consultable à cette même adresse et qui est joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - porte 420 - Boulevard Paul Peytral 13282 Marseille cedex 20 (Téléphone : 04.84.35.40.00/42.74).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Bernard MOUREU** Ingénieur ENSPM – géologique et géophysique - retraité, et **Monsieur Gérard MIDONIO** Chargé d'Etudes à l'AGAM – retraité – en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

.../...

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairies de Gémenos, d'Aubagne, de Roquefort la Bedoule et de Cuges les Pins, **du lundi 14 janvier 2013 au vendredi 15 février 2013 inclus, pour une durée de trente-trois jours**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions peuvent être également adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Gémenos siège de l'enquête et sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur **Bernard MOUREU** recevra personnellement les observations des intéressés en mairies de :

**GEMENOS** (Hôtel de Ville - Place du Maréchal des Logis Planzol – 13420 Gémenos) :

- le lundi 14 janvier 2013 de 9h à 12h
- le mardi 22 janvier 2013 de 14h à 17h
- le mercredi 30 janvier 2013 de 9h à 12h
- le jeudi 7 février 2013 de 14h à 17h
- le vendredi 15 février 2013 de 14h à 17h

**AUBAGNE** (Service Urbanisme – Services Techniques Municipaux – Chemin de la Vallée – La Tourtelle – 13400 Aubagne) :

- le lundi 14 janvier 2013 de 14h à 17h
- le jeudi 24 janvier 2013 de 9h à 12h
- le jeudi 7 février 2013 de 9h à 12h

**ROQUEFORT LA BEDOULE** (Hôtel de ville - 6 place de la Libération - 13830 Roquefort la Bedoule) :

- le jeudi 24 janvier 2013 de 14h à 17h
- le mercredi 30 janvier 2013 de 14h à 17h
- le vendredi 8 février 2013 de 9h à 12h

**CUGES LES PINS** (Hôtel de Ville - place Stanislas Fabre – 13780 Cuges les Pins) :

- le mardi 22 janvier 2013 de 9h à 12h
- le vendredi 8 février 2013 de 14h à 17h
- le vendredi 15 février 2013 de 9h à 12h

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les soins des mairies concernées au niveau de ces mairies et dans un rayon de trois kilomètres autour de l'établissement, et par les soins du demandeur au niveau des lieux prévus pour la réalisation du projet, **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et jusqu'à la fin de l'enquête.

Ces formalités devront être attestées par un certificat des mairies concernées.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> et également pendant toute la durée de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'une décision individuelle par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (13) : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

MARSEILLE, le 10 DEC. 2012

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,  
GILLES BERTOTHY